

# Permettre aux jeunes de prendre la parole

Créer une Commission consultative de la jeunesse en Ile-de-France ? Si le Conseil économique et social régional se montre tout à fait ouvert à cette idée, il n'en souligne pas moins la complexité dans une région où le nombre de jeunes est extrêmement important.

L'idée est intéressante, la mise en œuvre délicate. Ainsi pourrait-on résumer l'avis émis par le Conseil économique et social de la région dans son rapport sur la mise en place d'une Commission consultative de la jeunesse en Ile-de-France. Saisi sur le sujet par le Conseil régional, le CESR a en effet apporté son éclairage en s'appuyant sur l'étude des structures existantes dans d'autres régions et en examinant les éventuelles possibilités de transposition.

## Quelle représentativité ?

La région Ile-de-France présente la particularité de regrouper près du cinquième de la population française âgée de 16 à 24 ans : 500 000 lycéens, 500 000 étudiants, 70 000 apprentis, 80 000 chômeurs, 50 000 salariés. Ces chiffres évoquent toute la complexité de la question. Pas facile en effet de créer une assemblée qui soit représentative de ces jeunes dans leur diversité sociale ou territoriale : lycéens, apprentis, étudiants, salariés ou à la recherche d'un emploi. Pour être tout à fait représentative, l'assemblée devrait en effet compter 1 000 à 1 200 jeunes ! Un projet d'autant plus délicat que les expériences menées par d'autres régions montrent qu'il est extrêmement difficile de mobiliser les jeunes et que le taux d'absentéisme lors des réunions dépasse souvent 50 %. D'où la nécessité, soulignée par le CESR, de "définir clairement le champ des compétences de l'instance envisagée, les moyens mis à sa disposition et, surtout, son mode d'organisation et de fonctionnement".

Pour permettre de mieux définir les attentes des jeunes Franciliens en la matière, le CESR suggère d'organiser des "Assises régionales de la jeunesse" afin de mobiliser les jeunes par une large concertation. Le Conseil régional pourrait alors faire évoluer sa politique en s'appuyant sur les thèmes de



Le CESR propose d'associer les jeunes à certains travaux de ses commissions et à des groupes de travail du Conseil régional.

réflexion qui émergeraient de ces Assises. Deuxième axe fort envisagé par le CESR, la création d'un site internet dédié aux jeunes. A l'instar du site créé en Midi-Pyrénées, moyen de communication adapté au mode de fonctionnement des jeunes, ce portail permettrait un réel échange au travers des systèmes de forum et de rubriques adaptées. Autre moyen de mobiliser les jeunes Franciliens, les impliquer dans le fonctionnement des structures existantes. Ainsi, le CESR suggère l'éventualité de la création en son sein d'une commission incluant des jeunes. Une idée qui s'inscrit parfaitement dans la philosophie même de cette instance dont la finalité est de représenter la société civile. De même, le CESR propose l'intégration de jeunes dans les différents groupes de travail du Conseil régional. Un moyen de prendre en compte les aspirations des jeunes Franciliens dans les différents projets. Enfin, dernier axe de travail, s'appuyer sur les départements : la Région pourrait ainsi coordonner, lorsqu'elles relèvent de ses domaines de compétence, les propositions faites par les jeunes au niveau départemental.

## L'AVIS DU CESR

Les propositions effectuées par le CESR permettent au Conseil régional de poursuivre et d'approfondir ses réflexions sur la prise en compte de la jeunesse dans ses instances :

- Organiser des "Assises régionales de la jeunesse" afin de mieux cerner les attentes des jeunes Franciliens.
- Mettre en place une Commission régionale consultative des jeunes.
- Intégrer des jeunes dans les groupes de travail du Conseil régional.
- Créer une commission incluant des jeunes au sein du CESR.
- Décentraliser les structures consultatives au niveau départemental, la Région coordonnant les propositions qui relèvent de sa compétence.
- Créer un site internet d'échange et d'information pour les jeunes.

## Réflexions sur la mise en place d'une Commission consultative de la jeunesse

Rapporteur : Jean-Louis Loviot – février 2001

Téléchargeable sur [www.cesr-ile-de-france.fr](http://www.cesr-ile-de-france.fr)